

REGLEMENT – CROSS TRIATHLON CONTRE LA MONTRE DU LUNDI 02 AVRIL 2018 MOULINS (03).

Les concurrents se conforment aux règles de course de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI) <http://www.fftri.com/> et au règlement de l'épreuve suivant:

INDIVIDUELS :

Cross Triathlon **Distance S**

Epreuves ouvertes, à partir des cadets nés en 2002 et avant, aux licenciés FFTRI 2018 et aux non licenciés FFTRI (avec un Pass Journée Compétition + certificat médical de moins d'un an à la date du 02 avril 2018 et comportant la mention « Apte à la pratique **en compétition** du Sport » ou « Apte à la pratique **en compétition** du triathlon »).

Pour cette cinquième édition les podiums hommes et femmes, cadets, juniors et adultes seront distingués sur chaque course. Bien entendu tous les concurrents seront récompensés.

RELAIS:

NAGEUR, seule la licence FFN 2018 ou FFTRI 2018 vous dispense du certificat médical pour la partie natation. Pour ce Cross Triathlon Distance S vous devez obligatoirement être BENJAMIN (né en 2006 et avant) à la condition de ne faire qu'une seule section du relais.

CYCLISTE, seule la licence FFC 2018 ou FFTRI 2018 vous dispense du certificat médical pour la partie vélo. Pour ce Cross Triathlon Distance S vous devez obligatoirement être BENJAMIN (né en 2006 et avant) à la condition de ne faire qu'une seule section du relais.

COUREUR A PIED, seule la licence FFA 2018 ou FFTRI 2018 vous dispense du certificat médical pour la partie course à pied. Pour ce Cross Triathlon Distance S vous devez obligatoirement être BENJAMIN (né en 2006 et avant) à la condition de ne faire qu'une seule section du relais.

La nouvelle réglementation Fédérale autorise, pour un triathlon distance « S » la participation d'un BENJAMIN, à la condition qu'il n'effectue qu'une seule partie du relais. Dans les autres cas (deux parties du relais), le TRIVERT 2018 n'est accessible qu'aux athlètes au minimum CADET (né en 2002 et avant)

Attention : Le certificat médical doit avoir moins d'UN AN à la date du 02/04/2018 et comporter la mention : "**Apte à la pratique en compétition** de la Natation ou du Vélo ou de la Course à pied".

AIRE DE TRANSITION/ PARC A VELOS :

L'aire de transition n'est accessible qu'aux athlètes « numérotés » (bras et jambe) et munis de leur dossard qui tout au long des épreuves devra rester parfaitement visible.

L'entrée initiale dans le parc à vélos se fait avec le casque sur la tête, jugulaire attachée et ajustée.

L'entrée et la sortie de l'aire de transition se font à pieds.

Les concurrents ne pourront conserver sur ou à proximité de leur vélo que le matériel strictement nécessaire aux épreuves (casque, lunettes, bidons...) « PAS DE SAC »

Les horaires d'accès à l'aire de transition devront être respectés, et notamment, aucun concurrent ne pourra venir retirer son vélo avant 16h (il devra être identifiable par son dossard ou son marquage).

Une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent, le parc à vélo ne sera plus surveillé.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol de matériel.

Les VTT et VTC sont tolérés, le bon entretien des vélos est sous l'entière responsabilité des concurrents.

CHRONOMETRIE ET PUCE :

La puce se fixe à la cheville gauche avant le départ natation (restitution en fin de course)
Elle permet de donner les temps et classements à l'arrivée. Pour les équipes, la puce fait office de témoin de relais dans l'aire de transition.

La liste des horaires de départ sera affichée. Les concurrents devront se présenter à proximité de la table de pointage, au plot de départ, à la piscine, juste avant, ils seront prévenus du temps restant jusqu'à leur départ.

NO ASSISTANCE :

Le triathlon est un sport individuel, où les efforts consentis à l'entraînement doivent aboutir en compétition à un résultat personnel. No assistance.

Sur la partie cycliste, le code de la route s'applique. Le port du casque à coque rigide est obligatoire.

MEDICAL :

L'assistance médicale a toute autorité pour arrêter durant l'épreuve les concurrents présentant des symptômes indiquant un risque pour leur santé.

DROITS D'INSCRIPTION :

VOIR LE SITE TRIMAY POUR INSCRIPTIONS SUR INTERNET : www.trimay.fr

Attention

Supplément de 10 € pour tous les bulletins d'inscription expédiés après le 29/03/2018.

PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE

Clôture des inscriptions le 31 mars 2018 ou dès que le quota de 250 athlètes pour l'épreuve en individuel et de 50 équipes pour l'épreuve en relais sera atteint.

INDIVIDUEL

Pour le Cross Triathlon Distance S licenciés FFTRI : 20 €

Non licenciés FFTRI : 25 €

RELAIS

Pour le Cross Triathlon Distance S : 30 € pour l'équipe

Les inscriptions « papier » ne seront validées qu'à réception et enregistrement du règlement à l'ordre de TRIMAY. Envoi à Alain LAURENT, 11 avenue Aristide Briand, 03000 MOULINS.

Divers :

Droit à l'image : Votre participation vaut autorisation tacite de votre part à l'utilisation d'images sportives que pourrait en faire l'organisateur auprès des médias et autres moyens de communication.

Le remboursement des frais d'inscription ne pourra être demandé qu'accompagné d'un certificat médical justifiant d'une impossibilité à la participation à cette épreuve. La demande sera prise en compte tant que les quotas d'inscriptions ne seront pas atteints.

Le cross-triathlon emprunte des chemins situés dans une zone NATURA 2000. **Il est interdit d'emprunter un autre itinéraire que celui défini par l'organisation et balisé et fléché.** De même il est strictement interdit de jeter quelconque débris, bidons, emballages de produits énergétiques sur le parcours VTT et sur la partie pédestre. Un ravitaillement et une zone de propreté seront prévus au départ du parcours course à pied.